

Modèle pour les commentaires

Guide sur les risques liés au climat et à l'environnement

Établissement/Société

OFFICE DE COORDINATION BANCAIRE ET FINANCIERE (OCBF)

Personne de contact

M./M^{me}

Mme

Prénom

CAROLE

Nom

DELORME d'ARMAILLE

Adresse électronique

c.darmaille@ocbf.com

Numéro de téléphone

+33144698152

Veuillez cocher cette case si vous ne souhaitez pas que vos données à caractère personnel soient publiées.

Observations générales

L'OCBF est une association professionnelle française dédiée aux établissements bancaires et financiers de taille moyenne. 140 établissements sont aujourd'hui adhérents de l'Office de Coordination Bancaire et Financière, la plupart sont des structures de petite ou moyenne taille en France, indépendants ou filiales/succursales de grands groupes français, européens ou de pays tiers. Leur volonté de se regrouper par adhésion volontaire dans une association et de travailler en commun fait la spécificité de l'association. L'OCBF est un lieu de réflexion et d'analyse sur les évolutions structurantes des métiers de la banque avec pour objectif de favoriser les échanges prospectifs entre les Directions Générales des banques adhérentes. L'OCBF défend depuis sa création l'exigence pour les banques petites et moyennes qu'un juste rapport de proportionnalité leur soit appliqué par rapport au but poursuivi par les instances internationales (IASB, Comité de Bâle, G20...), européennes (Parlement européen, Commission européenne, BCE, EBA, ESMA, EIOPA...) et françaises (Banque de France, ACPR, FGDR, CNIL, Tracfin, AMF...), ceci afin de leur permettre d'ajuster, sans efforts démesurés, l'adéquation des moyens employés au but poursuivi. Dans cette optique, l'association invite régulièrement les personnalités du monde financier et les autorités de Place pour leur permettre d'échanger avec les représentants des établissements membres de l'association. Différentes manifestations sont organisées avec les grands acteurs de la profession avec comme temps fort de la vie de l'association, un séminaire annuel des directions générales. La Banque de France, l'ACPR, l'AMF, la CNIL, le FGDR, Tracfin ont établis des liens avec l'OCBF dans le souci de simplifier les échanges et de mieux intégrer les problématiques particulières des établissements représentés. La participation des permanents aux travaux du CFONB, de l'OSMP permet de relayer les informations sur les grands chantiers de place. L'OCBF entretient également des relations privilégiées en premier lieu avec la BFB dont la majeure partie des membres de l'association sont adhérents, mais aussi avec l'AFG, l'AMAFI, l'ASF en proposant des services pratiques complémentaires à ceux de ces grands partenaires. Le Président de l'OCBF est Vice-président de l'AFB. site web www.ocbf.com

Modèle pour les commentaires

Guide sur les risques liés au climat et à l'environnement

Veillez écrire vos commentaires dans cette liste.

Lorsque vous saisissez des commentaires, assurez-vous que :

- chaque commentaire se rapporte à une seule question ;
- vous avez indiqué, s'il y a lieu, l'article/le chapitre/le paragraphe concerné ;
- vous avez indiqué si votre commentaire est une proposition en vue d'une modification, d'une clarification ou d'une suppression.

Échéance : 25 septembre 2020

ID	Chapitre	Paragraphe	Attente prudent. ou encadré n°	Page	Type de commentaire	Commentaire détaillé	Expliquez brièvement pourquoi votre commentaire devrait être pris en compte	Nom de l'auteur du commentaire	Données à caractère personnel
	Chapitre 2	2.3		7	Clarification	Le présent guide, mis au point conjointement par la BCE et les ACN, a pour but d'assurer l'application cohérente de normes prudentielles élevées dans l'ensemble de la zone euro. Il est donc recommandé aux ACN d'appliquer, en substance, les attentes exposées dans le présent guide lorsqu'elles surveillent des établissements moins importants, proportionnellement au profil de risque et au modèle d'activité de chacun d'entre eux. La BCE reconnaît que plusieurs ACN ont formulé des lignes directrices sur les risques liés au climat et à l'environnement, ou qu'elle sont en train de le faire. Les établissements moins importants sont invités à tenir compte de celles-ci ainsi que des autres publications pertinentes de leur ACN	Accord de principe pour que la question climatique soit intégrée dans le pilotage de la stratégie des établissements bancaires de moindre importance, à l'instar de la politique de risque, en créant un nouvel attribut de risque spécifique constituant un filtre additionnel d'appréciation des engagements.	DELORME d'ARMAILLE, CAROLE	Publish
	Chapitre 5	5.1	Encadré 3	21	Modification	Il est évoqué comme bonne pratique la création d'un comité lié au risque climat. Il serait opportun de ne pas rendre la mise en place d'un tel comité obligatoire au moins pour les établissements de crédits moins importants.	Dans ce cadre il est logique que soit mis en place un dispositif de reporting interne par l'organe de surveillance qui définit la stratégie de l'entreprise. Bien évidemment ce dispositif doit intégrer le principe de proportionnalité. A ce titre il faut laisser le soin à chaque établissement de savoir s'il doit ou non se doter au niveau de l'organe délibérant d'un comité ad hoc.	DELORME d'ARMAILLE, CAROLE	Publish

	Chapitre 5	5.4	Attente 6.2	30	Clarification	Il est demandé aux établissements de crédit d'adapter leur système d'information pour collecter des données en matière de risque climat. Cependant, la BCE indique que les indicateurs et les instruments sont en pleine évolution qu'il y a un manque de définitions communes et que les données sont insuffisantes notamment pour les entreprises qui ne sont pas listées sur plateformes de marché et/ou notées par des agences de notation extra financières.	Afin de ne pas avoir à modifier trop fréquemment les systèmes d'information, il serait pertinent de fixer simultanément à la mise en place de cette mesure un cadre précis. Parallèlement à ce qui est fait pour le risque de crédit, il pourrait être mis en place une approche par modèle interne et une approche par modèle standard.	DELORME d'ARMAILLE, CAROLE	Publish
	Chapitre 6	6.2	Attente 8	35	Modification	Il est attendu des établissements que, dans le cadre de leur gestion du risque de crédit, ils prennent en compte les risques liés au climat et à l'environnement à tous les stades du processus d'octroi de prêts et qu'ils suivent les risques pesant sur leurs portefeuilles	Ne pas accepter l'extension des méthodologies engagées pour les gestionnaires d'actifs de marché au métiers de la banque : un établissement bancaire peut certes parfois financer l'ensemble du bilan d'un opérateur mais le plus souvent il finance un projet. Dans ce dernier cas de figure, le plus important en montants d'engagements, l'appréciation de la dimension doit porter sur le projet et non sur le client présentateur du projet. En conséquence il appartient à chaque établissement d'évaluer l'appréciation climatique de chaque projet au regard de sa propre stratégie. Bien évidemment ceci n'empêche pas de recourir à des dispositifs d'appréciations externes pour étayer les appréciations internes.	DELORME d'ARMAILLE, CAROLE	Publish